



Vous êtes gestionnaire d'un Foyer de Jeunes Travailleurs **CALENDRIER 2025**



*Pensez à mettre à jour
vos habilitations en cas de
changement d'utilisateurs*

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
---------	---------	------	-------	-----	------	---------	------	-----------	---------	----------	----------

**Déclaration prévisionnelle 2025
avant le 31 mars**

**Déclaration réelle 2024
avant le 31 mars**

Echéance	Etape	Informations complémentaires
Avant le 31 mars	Déclaration prévisionnelle 2025	A la validation de votre déclaration, vous recevrez un acompte à hauteur de 70% du montant de votre droit prévisionnel 2025.
Avant le 31 mars	Déclaration réelle 2024	À la validation de votre déclaration, vous recevrez le solde de votre droit réel 2024.